



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent quarante-deuxième session
Rome, septembre 2024

Réponse de la direction du FIDA à l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes

Cote du document: EB 2024/142/R.24/Add.1

Point de l'ordre du jour: 6 e)

Date: 6 août 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner la réponse de la direction du FIDA à l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes.

Questions techniques:

Jyotsna Puri

Vice-Présidente adjointe
Département de la stratégie et des savoirs
courriel: j.puri@ifad.org

Ndaya Beltchika

Spécialiste technique principale, genre et inclusion sociale
Division environnement, climat, genre et inclusion sociale
courriel: n.beltchika@ifad.org

Réponse de la direction du FIDA à l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes

I. Considérations relatives aux principales constatations

1. La direction salue l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes, et apprécie le ton équilibré du rapport, qui reflète les efforts déployés par l'équipe chargée de l'évaluation pour recueillir et analyser des points de vue multiples dans l'ensemble du Fonds. Les évaluateurs encouragent le FIDA à expérimenter les approches axées sur l'intégration des questions de genre et les approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes, à en présenter les résultats et à plaider en leur faveur, car elles constituent à la fois des stratégies efficaces et des conditions nécessaires à la transformation des zones rurales. Ils invitent aussi le Fonds à consolider son rôle de catalyseur du changement. Les constatations de l'évaluation thématique sont déterminantes dans ce processus et, associées aux enseignements tirés de l'auto-évaluation, elles alimenteront le plan d'action actualisé pour l'égalité femmes-hommes, qui sera mis en œuvre durant la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13).
2. La direction constate avec satisfaction que l'évaluation a confirmé la cohérence de la politique et du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes avec les priorités du Fonds, ainsi que leur alignement sur les stratégies mondiales dans ce domaine. En outre, elle convient que la politique de 2012 est devenue obsolète compte tenu de l'ampleur des changements apportés aux engagements institutionnels relatifs aux questions de genre et de la mobilisation croissante du FIDA en faveur d'une programmation axée sur la transformation des rapports femmes-hommes. Au niveau institutionnel, il est généralement admis que depuis 2016, la croissance des ressources humaines de l'équipe chargée des questions de genre et de l'inclusion sociale n'a pas suivi le rythme de l'augmentation de la charge de travail et des engagements ambitieux pris au titre des reconstitutions de ressources.
3. La direction est consciente des obstacles à la réalisation des trois objectifs stratégiques de la politique pour l'égalité femmes-hommes. Parmi ces obstacles figurent le manque de données probantes et de critères de mesure subjectifs, et la capacité limitée des partenaires d'exécution. En particulier, les constatations de l'auto-évaluation concordent avec la conclusion de l'évaluation thématique selon laquelle le suivi des effets directs en matière d'égalité femmes-hommes et l'établissement de rapports à ce sujet laissent à désirer. Cela se répercute notamment sur la performance du FIDA au regard de l'indicateur du cadre de gestion des résultats relatif aux projets jugés satisfaisants sur le plan de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes à l'achèvement, lequel affiche un score inférieur à la cible ambitieuse de 60%¹. Ce problème devrait être en partie résolu par la généralisation progressive d'enquêtes normalisées et obligatoires sur les indicateurs de base relatifs aux effets directs au début des projets, à mi-parcours et à leur achèvement. Toutefois, il convient de consacrer davantage de ressources au renforcement des capacités des unités de gestion de projet (UGP), afin que celles-ci puissent collecter et analyser les données conformément aux directives en vigueur.

¹ Comme indiqué dans le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), l'indicateur a affiché jusqu'à présent un score compris entre 42 et 53% dans le cadre de FIDA11 et de FIDA12.

4. Dans le même ordre d'idées, et comme cela a été souligné dans le cadre de différentes évaluations, le renforcement des capacités requis pour améliorer les compétences et les connaissances des partenaires d'exécution ne relève pas, pour l'essentiel, du mandat direct du FIDA ni de son budget administratif, qui ne couvre pas explicitement l'assistance technique. Si les dons accordés au titre du guichet mondial/régional et les fonds supplémentaires ont été mobilisés pour apporter un appui, la direction s'est attachée à encourager les équipes de projet à budgétiser le renforcement des capacités en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes (et d'autres compétences techniques) dans leurs plans de travail et budgets annuels, en utilisant les fonds des projets. Malheureusement, ces activités ne sont souvent pas approuvées par les comités de pilotage nationaux. Par conséquent, la demande d'assistance technique du portefeuille à des fins de promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dépasse généralement les ressources humaines et financières disponibles dans le budget du FIDA.
5. En ce qui concerne le caractère sporadique des interventions du FIDA en matière de propriété foncière, la direction souligne l'engagement de l'institution à améliorer l'accès des femmes aux ressources (notamment foncières) et le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources. Outre le don de 2,2 millions d'USD accordé en 2019 à la Coalition internationale pour l'accès à la terre, cet engagement s'est traduit par un don de 2 millions d'USD en faveur de l'initiative mondiale à l'appui des droits fonciers des femmes, approuvé en 2021 et mis en œuvre par le Centre de recherche forestière internationale en collaboration avec trois autres centres de l'Organisation du Système CGIAR au Bangladesh, en Colombie, en Éthiopie, en Gambie, au Kirghizistan, au Niger et en Ouganda. Ce don vise à faire valoir et à renforcer les droits fonciers des femmes grâce à la prise en compte d'approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes dans le cadre des interventions de développement rural, et contribue à améliorer les politiques, les outils de mise en œuvre et les pratiques dans les pays ciblés. Les principales activités prévues comprennent: i) la réalisation d'analyses sociojuridiques et d'analyses des questions de genre; ii) l'élaboration et la mise à l'essai de 12 outils axés sur la transformation de la dynamique femmes-hommes dans le cadre de projets pilotes; iii) l'organisation de manifestations liées aux savoirs et d'activités d'apprentissage à l'échelle nationale, régionale et mondiale; iv) l'organisation de deux ateliers axés sur l'apprentissage et le développement des capacités, auxquels ont participé les partenaires de projet du FIDA, à Nairobi et à Rome.
6. En outre, le FIDA a adopté une approche proactive destinée à promouvoir la participation à l'élaboration des politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, afin de compenser le budget limité dont il dispose. Sur le terrain, les activités hors prêts sont principalement exécutées sous la direction des équipes de pays du FIDA et sont classées par ordre de priorité compte tenu des perspectives, des priorités locales, de l'avantage comparatif du Fonds, des compétences et des ressources disponibles. Comme indiqué, les dons et les fonds supplémentaires permettent de saisir des occasions de participer à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes. Ils offrent de riches sources d'apprentissage et des possibilités de participation aux pays qui ont manifesté un vif intérêt à cet égard. Le niveau actuel de participation témoigne de la demande limitée en la matière dans le portefeuille du FIDA. En outre, si les mesures graduelles prises au titre de la participation à l'élaboration des politiques occupent une place de choix dans les programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP), un autre élément très important est la participation à la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes à un niveau plus élevé, le but étant de favoriser l'application des politiques existantes, l'élaboration des politiques à l'intention des ministères d'exécution et le renforcement de la prise

en compte des questions de genre dans les politiques sectorielles telles que les plans nationaux d'adaptation.

II. Point de vue de la direction sur les recommandations

7. La direction a examiné avec attention les constatations et recommandations, riches d'enseignements, du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et souscrit à leur orientation générale. Elle souhaite toutefois les nuancer comme suit.
8. **Recommandation 1. Axer la mise à jour de la politique et du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes sur le renforcement du rôle du FIDA dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dans le cadre de l'agriculture et du développement rural.**

La direction approuve la recommandation 1. Les principes et objectifs de la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes approuvée en 2012, et ceux de l'actuel plan d'action pour l'égalité femmes-hommes, qui prendra fin en 2025, sont toujours valables et applicables. Toutefois, leur mise à jour permettrait d'améliorer les résultats et l'impact des interventions du FIDA et conforterait le rôle de l'institution dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dans le cadre du développement agricole et rural. La direction reconnaît aussi pleinement l'importance que revêt la compréhension du sens pratique d'un processus de transformation de la dynamique femmes-hommes au niveau des communautés, des projets et des politiques. Une plus grande clarté à cet égard renforcera la valeur ajoutée du mandat du FIDA et facilitera l'obtention d'effets directs plus significatifs et plus pérennes en matière de développement.

9. La direction mettra à jour la politique du FIDA pour l'égalité femmes-hommes en 2025, parallèlement à la publication du Cadre stratégique du FIDA 2025-2031. La politique sera accompagnée d'un plan d'action actualisé qui tiendra lieu de stratégie de mise en œuvre pour la période 2026-2031. Ces documents seront élaborés dans le cadre d'un processus participatif et consultatif impliquant les parties prenantes internes et externes. La politique et le plan d'action actualisés viseront en priorité à:
 - i) mettre en évidence le recoupement entre les questions de genre et les multiples facteurs de la pauvreté, une attention particulière étant accordée aux contextes de fragilité;
 - ii) déterminer les résultats des interventions aux niveaux national et communautaire afin de les mettre stratégiquement à profit à des fins de plaidoyer, d'établissement de partenariats et de gestion des savoirs;
 - iii) renforcer la collaboration avec les partenaires, afin d'élaborer des trajectoires destinées à catalyser les changements entrepris par les partenaires nationaux et les parties prenantes locales, qui s'attaquent efficacement aux causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes dans les zones rurales.
10. En renforçant la notoriété du Fonds en tant qu'acteur mondial de premier plan dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes dans le contexte du développement rural, ces mesures contribueront à faire progresser la cause dans le cadre des opérations du FIDA et au-delà.

11. **Recommandation 2. Renforcer l'efficacité des interventions du FIDA en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes grâce à des directives générales, en veillant à ce qu'elles soient bien comprises et acceptées par les parties prenantes concernées.**

La direction approuve la recommandation 2. Le FIDA rassemblera et mettra à jour les outils et produits d'orientation destinés à tous les décideurs concernés, aux partenaires d'exécution, au personnel du FIDA et aux experts en mission. Il mettra également à jour ses manuels opérationnels et ses directives en matière de conception, de supervision et d'achèvement des projets en rapport avec les questions de genre, sans oublier les critères d'appréciation de la performance. Si nécessaire, le modus operandi sera révisé pour assurer la cohérence entre les différentes parties de l'institution qui participent aux cycles de projet.

12. La direction note également l'importance de continuer à développer son cadre de responsabilité et de résultats afin de renforcer la capacité du FIDA à assurer le suivi des résultats pour ce qui est des changements porteurs de transformation et de l'avancement. Bien qu'il dispose d'un système solide d'indicateurs d'effets directs, le FIDA pourrait expérimenter l'ajout d'indicateurs relatifs aux questions de genre au niveau des projets.

13. Le FIDA est déterminé à tirer des enseignements de l'expérience, en s'appuyant sur les leçons et les bonnes pratiques découlant de ses propres opérations et de celles d'autres institutions. Il s'emploiera à établir ou à renforcer les partenariats avec des acteurs nationaux, régionaux et internationaux compétents en matière d'égalité femmes-hommes dans tous les domaines thématiques (climat, nutrition, jeunes, filières, infrastructures rurales, finance rurale, technologies numériques, gestion des ressources naturelles, etc.). Il continuera de promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire et d'autres initiatives de partage, d'apprentissage et d'entraide (par exemple, les itinéraires d'apprentissage) afin de garantir l'adoption et la reproduction à plus grande échelle des bonnes pratiques de promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes.

14. **Recommandation 3. Veiller à ce que les effectifs du FIDA aient les capacités et les compétences nécessaires pour concrétiser les priorités touchant à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes, et mobiliser les principaux partenaires si nécessaire.**

La direction souscrit en partie à la recommandation 3. Elle admet qu'il est important que le FIDA dispose de ressources humaines dotées des capacités et des compétences nécessaires pour répondre à ses priorités en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes; mais elle souligne que cette question dépend largement de la disponibilité du budget et d'un nécessaire arbitrage entre le niveau d'ambition et les ressources disponibles. Sous réserve de ces conditions, elle s'emploiera à renforcer les rôles et les capacités du FIDA à cet égard, en détectant efficacement tout manque de personnel et en clarifiant les priorités, les rôles et le partage des responsabilités dans la structure décentralisée actuelle.

15. En outre, la direction reconnaît l'importance de renforcer l'appui apporté aux UGP et aux partenaires d'exécution dans les cycles de projet. Pour cela, il faudra notamment faire systématiquement intervenir des experts des questions de genre à des étapes importantes des cycles de projet (début de l'exécution, mi-parcours, achèvement) dans le cadre des missions du FIDA sur le terrain, en plus d'organiser des activités de renforcement des capacités et d'apporter un soutien technique régulier indépendamment du calendrier des missions. Toutefois, le renforcement des capacités des partenaires d'exécution dépend de sources de financement extérieures au budget administratif du FIDA.

16. Les activités de développement des capacités se poursuivront et seront renforcées au profit de tous les acteurs concernés, notamment les décideurs, les partenaires d'exécution, le personnel du FIDA et les experts en mission. L'accent sera tout particulièrement mis sur les perspectives pratiques et l'évolution des mentalités nécessaires à un changement de comportement favorable en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, les approches propres à transformer la dynamique femmes-hommes, les méthodes en matière d'avancement et la participation à l'élaboration des politiques. La collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, les instituts de recherche, les universités et d'autres partenaires nationaux et internationaux sera déterminante à cet égard. Néanmoins, comme susmentionné, les ressources du FIDA ne suffisent pas à elles seules à appuyer directement les programmes. Les besoins du personnel de l'UGP en matière de compétences techniques et de renforcement des capacités devraient être budgétisés dans le cadre du programme de travail des projets et des programmes, classés par ordre de priorité par les ministères d'exécution et approuvés par les comités de pilotage nationaux.
17. **Recommandation 4. Établir des indicateurs de haut niveau pour suivre et rendre compte des progrès accomplis au regard des objectifs du FIDA en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, afin d'assurer la reddition de comptes et de promouvoir l'apprentissage.**
La direction souscrit en partie à la recommandation 4. Tout en reconnaissant l'importance de disposer d'indicateurs de haut niveau pour suivre et rendre compte des progrès accomplis au regard des objectifs du FIDA en matière d'égalité femmes-hommes et d'avancement des femmes, dans le but d'assurer la reddition de comptes et de promouvoir l'apprentissage auprès du personnel, des UGP et des partenaires d'exécution, la direction sait aussi que les systèmes et mécanismes du FIDA sont déjà très solides. Des indicateurs de haut niveau ont été ajoutés au cadre de gestion des résultats de FIDA13, dont un nouvel indicateur d'impact axé sur l'avancement des femmes. Aussi, la direction n'introduira pas d'autres indicateurs.
18. Néanmoins, la direction s'est engagée à remédier aux points faibles et à renforcer les mécanismes existants afin d'améliorer l'établissement de rapports et le partage des responsabilités. Par exemple, la qualité de la conception des projets au regard des questions de genre pourrait faire l'objet de mesures d'évaluation renforcées. Des solutions concrètes pour combler les lacunes peuvent être envisagées à l'occasion de la mise à jour de la politique et du plan d'action pour l'égalité femmes-hommes.
19. En outre, les succès et les difficultés en matière d'égalité femmes-hommes continueront d'être examinés – comme le veut la pratique actuelle, cet examen pourra être mené dans le cadre de bilans trimestriels ou annuels, conformément à la méthode de sélection des thèmes de ces bilans. Le cas échéant, le personnel de l'UGP participera à ces bilans, par exemple lors de séminaires-retraites régionaux portant sur les examens annuels de la performance.
20. Enfin, le Président du FIDA maintiendra son rôle de premier plan dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes, et collaborera étroitement avec la Vice-Présidence et la haute direction pour garantir le partage des responsabilités à cet égard. Le FIDA continuera à assurer le suivi des résultats au niveau institutionnel et dans le cadre des projets, et à rendre compte des progrès accomplis non seulement dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, mais aussi dans le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) et dans le Rapport sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales (RIME).